

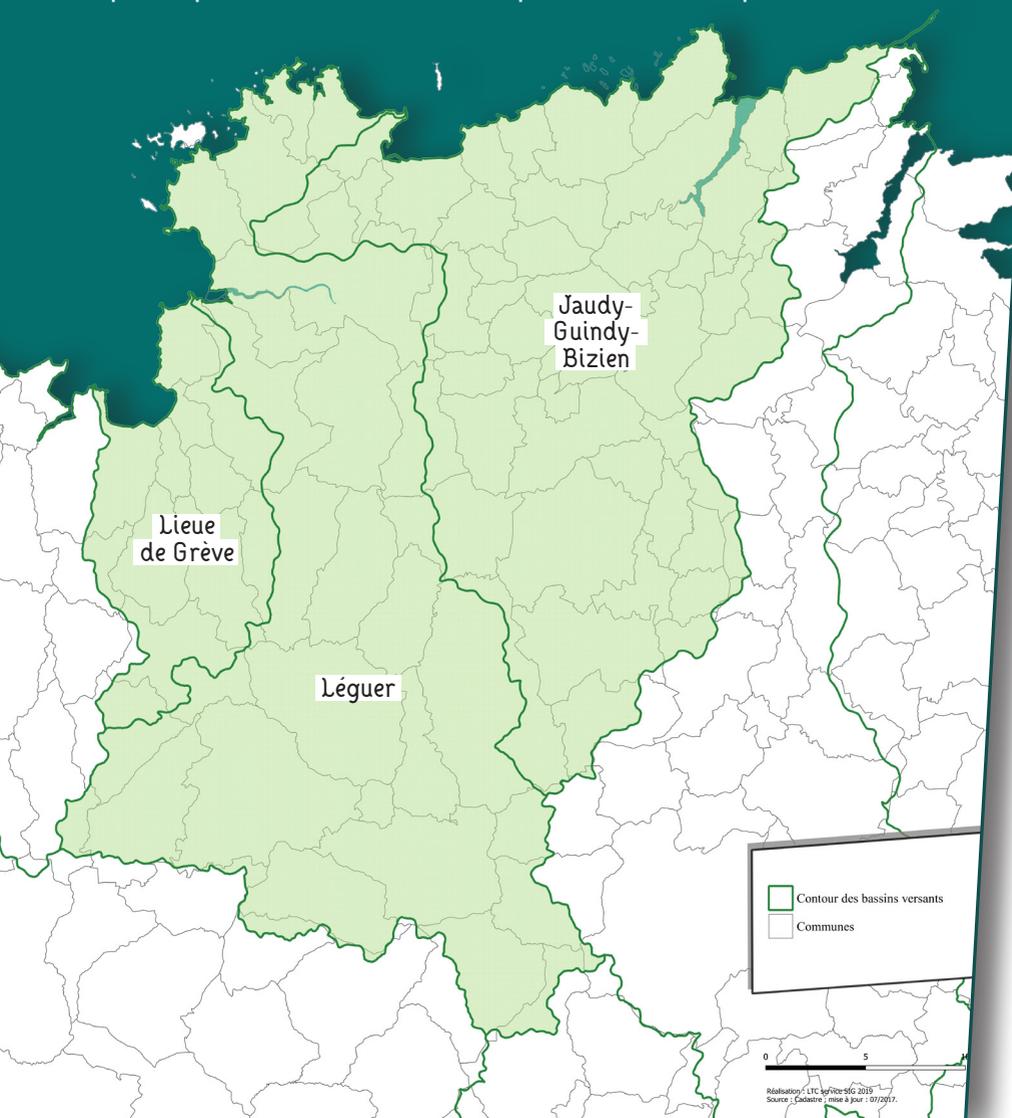


Entreprendre en agriculture

**ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS
SIKOUR AL LABOURERIEN-DOUAR
SUR LES BASSINS VERSANTS DU LÉGUER,
LIEUE DE GRÈVE ET JAUDY-GUINDY-BIZIEN
2020-2021**

DES ACCOMPAGNEMENTS ADAPTÉS AUX ENJEUX DE CHAQUE TERRITOIRE

Ce document présente l'ensemble des **aides et accompagnements disponibles** pour les agriculteurs des bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et du Jaudy-Guindy-Bizien. Certaines aides sont communes à l'ensemble du territoire, d'autres sont spécifiques et mobilisables uniquement sur une partie.



ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS ENGAGÉS DANS UNE CHARTE INDIVIDUELLE AU DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES PERMETTANT DE LIMITER LES FUITES D'AZOTE

Territoire concerné : Bassins versants de la Lieue de Grève

- ▶▶ **Conseil individuel** sur la gestion de l'herbe, gestion de l'azote (conseil fertilisation), l'évolution de système
- ▶▶ Mise en place de la « **boucle vertueuse** » avec prise en charge financière des prestations de travaux agricoles réalisées par ETA ou CUMA, aide au remplacement pour congés ou formations...
- ▶▶ **Réalisation d'essais agronomiques** chez les agriculteurs en partenariat avec la Chambre d'Agriculture
- ▶▶ Accompagnement de groupes techniques agricoles et **expérimentations / suivis**
- ▶▶ Distribution d'un **flash technique régulier** en partenariat avec la Chambre d'Agriculture
- ▶▶ Accompagnement foncier dans le cadre d'échanges parcellaires, dans le respect des aménagements bocagers
- ▶▶ Accompagnement à la constitution de dossiers de subvention PCAEA

Actions réalisées avec l'appui de :



+ D'INFOS

Emilie Doussal 02.96.05.09.26

emilie.doussal@lannion-tregor.com

Camille Le Guillou 02.90.46.01.03

camille.leguillou@bretagne.chambagri.fr

RÉDUIRE L'UTILISATION DE PESTICIDES ET FAVORISER L'ÉVOLUTION VERS DES SYSTÈMES ÉCONOMES EN INTRANTS

Territoire concerné : Bassin versant du Léguer

- ▶▶ Distribution d'un **flash technique régulier** à destination des agriculteurs du territoire
- ▶▶ Organisation et financement de chantiers **dés herbages mécaniques** (houe rotative/bineuse) sur maïs et betterave
- ▶▶ Accompagnement des contractants de MAEC systèmes
- ▶▶ Accompagnement de groupes techniques agricoles et **expérimentations / suivis**
- ▶▶ Accompagnement foncier dans le cadre d'échanges parcellaires, dans le respect des aménagements bocagers
- ▶▶ Accompagnement des agriculteurs au respect des contraintes des arrêtés sur les périmètres de protection de captages
- ▶▶ Accompagnement/conseil pour des projets de filières de valorisation de produits agricoles locaux
- ▶▶ Accompagnement à la constitution de dossiers de subvention PCAEA

Actions réalisées avec l'appui de :



+ D'INFOS

Emilie Doussal 02.96.05.09.26

emilie.doussal@lannion-tregor.com

Laurence Le Mouel 02.96.46.21.06

laurence.lemouel@bretagne.chambagri.fr



ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES FAVORABLES À LA QUALITÉ DE L'EAU ET À LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE

Territoire concerné : Bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien

- ▶▶ **Actions individuelles sur la base du volontariat :**
- ▶▶ Diagnostic agro-environnemental : Etat des lieux des pratiques et propositions d'améliorations multithématiques en lien avec les performances économiques de l'exploitation.
- ▶▶ Diagnostic changement de système : état des lieux pour des pratiques et proposition d'une stratégie technico-économique aller vers des systèmes biologiques, herbagers ou très bas intrants.
- ▶▶ Diagnostic gestion quantitative de la ressource en eau : état des lieux des pratiques d'exploitation des ouvrages de pompage et préconisations de gestion. Définition des leviers à mettre en oeuvre pour limiter le biseau salé.
- ▶▶ Organisation et financement de chantiers dés herbages mécaniques (houe rotative/bineuse) sur grandes cultures (maïs, betterave, colza et céréales d'hiver).
- ▶▶ **Actions collectives :**
- ▶▶ Organisation de démonstrations, de portes ouvertes, de plates-formes d'essais, d'événements « bout de champs » sur la réduction du recours à l'usage de produits phytosanitaires, la gestion raisonnée de la fertilisation, la lutte contre l'érosion et les transferts par ruissellement, les couverts végétaux, la préservation des milieux et de la biodiversité.
- ▶▶ Un flash technique agricole bimestriel est distribué à tous les exploitants du territoire.

Actions réalisées avec l'appui de :



+ D'INFOS

Loïc ROCHARD 02.96.05.01.62 / 06.85.54.82.16

loic.rochard@lannion-tregor.com

Marie BRETON 02.96.40.21.91 / 06.30.69.21.54

marie.breton@bretagne.chambagri.fr

ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION DE ZONES HUMIDES ET PROTECTION DES COURS D'EAU

Territoire concerné : ensemble des trois bassins versants

- ▶▶ Accompagnement des contractants de MAEC Zones humides
- ▶▶ Restauration de zone humide : **Mise à disposition d'un broyeur à chaîne** et d'un treuil thermique aux agriculteurs (zones humides enrichies) (*BV Léguer et Lieue de Grève uniquement*)
- ▶▶ Restauration de zones humides : **travaux d'amélioration de l'accessibilité et restauration** de prairies humides enrichies (*BV Léguer et Jaudy-Guindy-Bizien uniquement*)
- ▶▶ Mise à disposition de **pompes à museau** pour l'abreuvement du troupeau
- ▶▶ Conseil et aide au montage de dossiers loi sur l'eau

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Le remblaiement, le drainage et le creusement des zones humides y compris par fossé drainant, sont interdits. La dégradation des cours d'eau par le piétinement du bétail est également interdite. (Arrêté préfectoral du 2 août 2018 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole). Les travaux importants modifiant le lit mineur d'un cours d'eau (modification du profil en long, busage du cours d'eau pour amener l'eau à un point d'abreuvement, etc.) doivent faire l'objet d'une autorisation administrative préalable au titre de la loi sur l'eau.



+ D'INFOS

Julie Bertillon 02.96.05.55.62
julie.bertillon@lannion-tregor.com

ACCOMPAGNEMENT POUR LA RESTAURATION ET LA GESTION DU BOCAGE

Territoire concerné : ensemble des trois bassins versants

- ▶▶ Réalisation / financement de **travaux de plantation et de création de talus** dans le cadre du dispositif « Breizh Bocage » : Expertise technique sur l'intérêt des travaux, le coût, suivi des travaux
- ▶▶ Elaboration de **plans de gestion des haies** (PGDH) et accompagnement sur l'intérêt de leur valorisation économique
- ▶▶ Accompagnement des contractants de MAEC gestion du bocage

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Depuis 2015, dans le cadre de la PAC, au titre de la BCR 7, interdiction de détruire certains éléments topographiques : haies, bosquets et mares. Se renseigner à la DDTM 22 ou auprès du référent bocage de votre bassin versant. Dans le cadre d'un PLU, les projets de destruction de linéaires de haies et talus identifiées au titre de la loi paysage (articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme) doivent être déclarés en mairie. Dans le cas où la destruction est autorisée, elle est soumise à des mesures compensatoires. Se renseigner à la Mairie ou auprès du référent bocage de votre bassin versant.



+ D'INFOS

Julie Bertillon 02.96.05.55.62
julie.bertillon@lannion-tregor.com

AUTRES AIDES À L'AGRICULTURE

►► En dehors des dispositifs mis en place par les bassins versants, d'autres aides existent et peuvent être mobilisées (aides à l'investissement, conseils individuels...). Renseignez vous !

+ **D'INFOS** Emilie Doussal - 02.96.05.09.26 - emilie.doussal@lannion-tregor.com

